

5 – L'évolution du PRDF vers le CPRDFP



5. L'évolution du PRDF vers le CPRDFP

5.1 - Une évolution législative qui amène des changements

5.2 - Rappel sur le PRDF

5.3 - Un bilan du PRDF

5.4 - Une prochaine élaboration du CPRDFP



5.1 - Une évolution législative qui amène des changements

Une évolution législative

- **ANI 07/01/09 + Loi 24/11/2009 pour l'orientation et la formation tout au long de la vie, article 57**
- **Code de l'éducation, art L.214-13 : PRDF transformé en CPRDFP (Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle)**



5.2 - Rappel sur le PRDF

En 2002 : une nouvelle compétence pour les Régions

- *loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité* : la Région est chargée d'élaborer le PRDFP (Plan régional de développement des formations professionnelles)
- le PRDFP vient fixer la stratégie régionale pour l'évolution de la formation professionnelle des jeunes et des adultes



5.2 - Rappel sur le PRDF

Le mode d'élaboration choisi par la Région Centre pour le PRDF

- une démarche progressive, concertée et participative, conduite d'oct 2002 à déc 2003...
- ... sur la base de 4 orientations stratégiques :
 - Privilégier et accompagner les démarches territoriales de développement durable ;
 - Améliorer pour tous le niveau des qualifications et des compétences ;
 - Moderniser et mettre en synergie les dispositifs de formation ;
 - Garantir un service d'information, de conseil professionnel et d'accompagnement à l'ensemble de la population régionale.
- pour élaborer le PRDF(P)



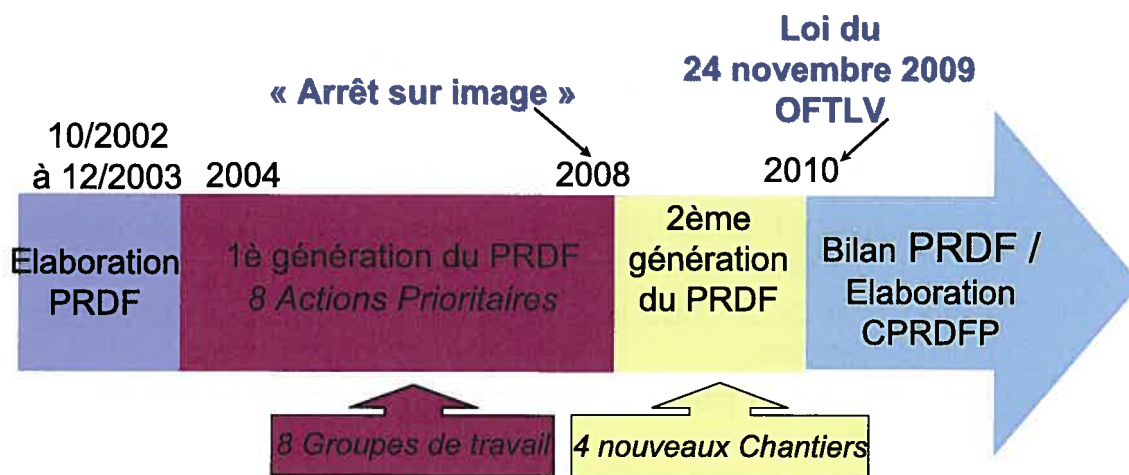
5.2 - Rappel sur le PRDF

La mise en place d'un dispositif permanent d'animation

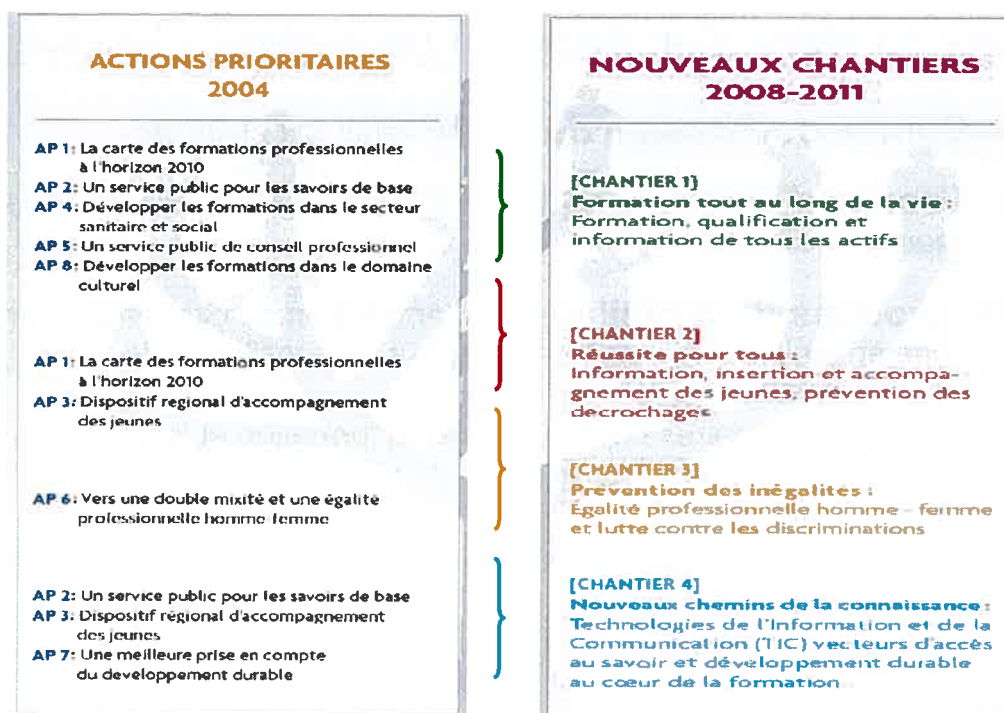
- **un Comité de Pilotage du PRDF** (élus CR et CESR)
- **un Groupe d'Orientation tripartite du PRDF** (Région, Etat, partenaires sociaux)
- **des groupes de travail** qui sont l'émanation du Groupe d'Orientation constitué en ateliers, et s'ouvrent dans leur composition à des représentants des :
 - différents partenaires impliqués dans la formation et le conseil professionnels,
 - organismes de formation,
 - organismes qui concourent à la collecte des fonds et au financement de la formation,
 - organismes qui participent à l'accueil, l'orientation, l'information sur la formation professionnelle en région Centre.



5.2 - Rappel sur le PRDF



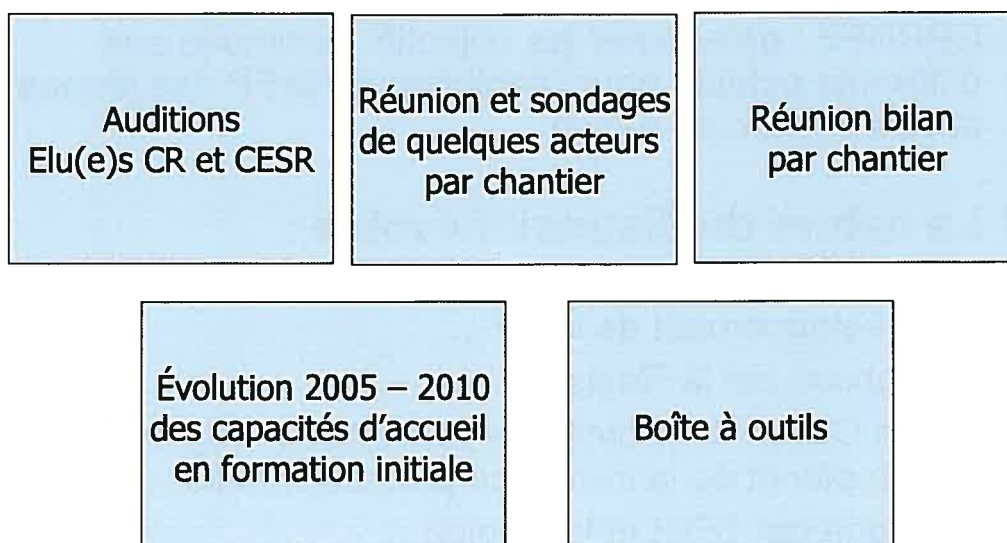
5.2 - Rappel sur le PRDF



5.3 - Un bilan du PRDF en 2010

- ➔ À travers le PRDF, la Région réaffirme la formation et le développement des ressources humaines comme un des objectifs et un des leviers d'action essentiels de sa politique.
- ➔ Aujourd'hui, une démarche de bilan léger et participatif liée à des évolutions législatives donnant un calendrier contraint

5.3 - Un bilan du PRDF en 2010



5.4 - Le prochain CPRDFP

Le cadre législatif : l'ANI du 07/01/09 et la Loi du 24/11/09 pour l'orientation et la formation tout au long de la vie, article 57

Objectifs du CPRDFP communs aux différents acteurs

- définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle, initiale et continue, des jeunes et des adultes
- assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières de formation
- favoriser l'insertion sociale, notamment grâce à des actions d'information et de formation, ou de validation des acquis de l'expérience

Élaborés à partir d'un diagnostic

sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassin d'emploi sur l'ensemble du territoire régional.



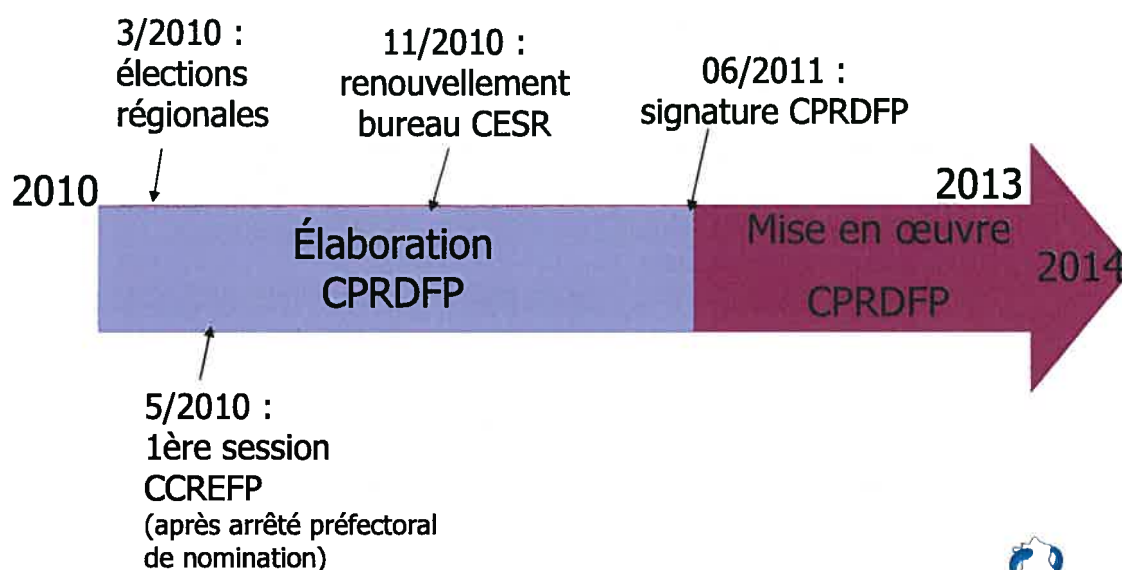
5.4 - Le prochain CPRDFP

- **Donc la finalité du PRDF** demeure dans le CPRDFP : déterminer les objectifs communs aux différents acteurs pour l'évolution de la FP des jeunes et des adultes en région
- **La nature du dispositif évolue :**
 - un CONTRAT de plan régional pour le développement de la FP...
 - élaboré par la Région...
 - en CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle)...
 - signé par l'Etat et la Région...
 - engageant les parties présentes au CCREFP



5.4 - Le prochain CPRDFP

Les échéances et grandes étapes du CPRDFP



5.4 - Le prochain CPRDFP

■ Le CPRDFP est signé :

- par le Président du Conseil Régional, après consultation des départements, avis du CESR et adoption par le CR
- par le Préfet de région
- par l'autorité académique

■ Le principe d'animation du CPRDFP n'est pas décrit par la loi

■ Les thématiques, le contenu, les priorités d'action sont à définir et à construire

■ Le suivi et l'évaluation du CPRDFP se font sur la base des modalités générales définies par le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie)

5.4 - Le prochain CPRDFP

■ Composition du CCREFP (renouvellement en mai)

- 7 membres au titre de l'Etat
Préfet, Recteur, DIRECCTE (DRTEFP et DRIRE), DRAAF, DRDCJS, DRDFE ;
- 7 membres au titre de la Région : le PCR et 6 élus
- 7 membres au titre des Organisations d'Employeurs et Chambres Consulaires
MEDEF, CGPME, UPA, USGERES, CRA, CRCI, CRMA ;
- 7 membres au titre des Organisations de Salariés
CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU ;
- 1 représentant du Conseil Economique et Social Régional (CESR)